

État des lieux:

- L'INTERPOL est une organisation clé dans la coopération policière internationale, avec 195 pays membres.
- En 2022, des attaques terroristes ont été déjouées dans plusieurs pays européens, dont la France, l'Allemagne et l'Espagne.
- La Belgique a une collaboration forte avec l'INTERPOL et a reçu une évaluation positive lors de l'évaluation Schengen en 2022.
- Les accords bilatéraux et multilatéraux, comme celui avec le Maroc, renforcent la coopération policière.

Motivation de la proposition:

- Les menaces terroristes persistent et menacent la sécurité des citoyens européens.
- La nécessité d'une coopération renforcée entre les États membres est cruciale pour une réponse efficace.
- Les différences opérationnelles et les barrières bureaucratiques limitent parfois l'efficacité de la coopération.
- L'absence d'une unité spécialisée au niveau européen peut limiter la réponse aux menaces.

Proposition concrète:

1. Création d'une unité spéciale européenne de lutte contre le terrorisme : Cette unité, composée d'experts en renseignement, en opérations spéciales, et en cybersécurité, travaillera en étroite collaboration avec les forces de police et les services de renseignement nationaux. Elle sera le pivot central de la lutte contre le terrorisme, coordonnant les informations et les opérations à l'échelle européenne.
2. Coordination et réponse rapide : Établir des protocoles clairs pour une intervention rapide et coordonnée en cas de menace imminente. Cette proposition fonctionne en tandem avec l'Unité spéciale, permettant une exécution efficace des décisions et une réponse immédiate aux situations d'urgence.
3. Harmonisation des législations et échange d'informations : Réviser et harmoniser les législations nationales pour faciliter un échange d'informations rapide et efficace entre les États membres. Cette mesure vise à surmonter les barrières législatives et bureaucratiques actuelles qui entravent la coopération transnationale. Mais aussi simplifier et connecter les administrations judiciaires entre elles.
4. Campagnes de sensibilisation et communication : Développer des campagnes pour informer le public sur les risques terroristes et encourager la vigilance et la collaboration citoyenne. Ces campagnes aideront à créer une conscience collective de la menace terroriste et du rôle crucial du public dans la prévention.
5. Mise en Place d'une plateforme technologique intégrée : Créer un centre opérationnel basé sur une technologie commune pour la collecte, l'analyse et le partage d'informations entre les États membres. Cette plateforme servira d'outil principal pour l'Unité spéciale, assurant une circulation fluide et rapide des renseignements.
6. Allocation de Ressources financières et évaluation des besoins : Assurer un financement adéquat pour le fonctionnement optimal de l'unité spéciale, y compris pour la formation continue de son personnel. Une évaluation périodique des besoins en ressources sera menée pour garantir l'efficacité et la pertinence des actions entreprises.

7. Formation et intégration des forces de Sécurité nationale : Organiser des programmes de formation communs pour assurer une compréhension mutuelle et une intégration efficace des protocoles opérationnels entre l'unité spéciale et les forces de sécurité nationale.